



**RELEVÉ DE DÉCISION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 14 NOVEMBRE 2022 À 20 H**

---

Nombre de membres en exercice : 25
Nombre de membres présents : 19
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de suppléants : 1
Nombre de votants : 23

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à vingt heures, les membres du Conseil de la communauté de communes de Yenne se sont réunis au siège de la communauté de communes de Yenne, sise 133 Chemin de la Curiaz à YENNE (Savoie), sous la présidence de Guy DUMOLLARD.

---

**Membres présents** : Mesdames et Messieurs BOIRON Laurence, BOLLIET Claudine, CHALBOS Stéphanie, DANTIN Jean-Jacques, DUMOLLARD Guy, ETAIX Jean-Marc, GARIOUD Christian, GIROD Virginie, GOJON Martine, GUILBERT Laure, HEBRARD Jean-François, MASSON Jean-Jacques, MILLION-BRODAZ Patrick, MOIROUD François, PADERNOZ René, PERRIAND Eric, PIQUET Jérôme et VERRON Frédéric

**Absents ou excusés** : Mesdames et Messieurs BAILET Marie-Christine, BLANCHIN Julien, COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne, GANDY Sandrine, PADEY Didier, SULPICE Pierre et VIGNE Cédric

**Pouvoirs** :

Mme BAILET Marie-Christine à Mme GOJON Martine  
Mme COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne à Mme GUILBERT Laure  
Mme GANDY Sandrine à M. MOIROUD François  
M. SULPICE Pierre à Mme BOIRON Laurence

**Suppléant** :

PERTUISET Julien (en lieu et place de M. BLANCHIN Julien)

---

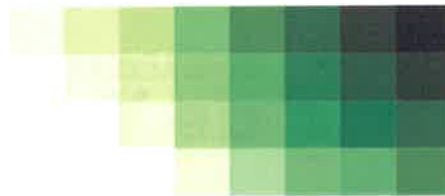
Madame Martine GOJON est désignée comme secrétaire de séance.

---

**Ordre du jour** :

- ❖ Sites d'escalade du Haut Somont et de la Balme
- ❖ Signature bail commercial avec le Camping des lacs et résiliation de la DSP
- ❖ Programme LEADER « Entre lacs et montagnes »
- ❖ Projet de développement des activités de pleine nature à Jongieux
- ❖ Location d'un bureau au Pôle social
- ❖ BIOVAL (marché de traitement des encombrants de déchetterie) : actualisation du tarif 2022
- ❖ Convention pour la mise en œuvre du Plan de Corps de Rue Simplifié Image (PCRS)
- ❖ Demande de subvention – Association des conciliateurs de justice
- ❖ Virement de crédits Budget Eau
- ❖ Questions diverses

Le procès-verbal du conseil communautaire du 10 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.



❖ Sites d'escalade du Haut Somont et de la Balme

Il convient de prendre 4 délibérations suite au Conseil de juillet dernier validant le principe du portage par la CCY de la gestion du site d'escalade de La Balme et le conventionnement avec la FFME.

Il est proposé dans un premier temps d'inscrire le site au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires du Département (PDESI), label qui permet entre autres d'être accompagné financièrement pour tout projet d'investissement.

M. le Président propose ensuite de contractualiser avec la FFME afin de leur déléguer la gestion, l'entretien et la sécurisation des sites d'escalade de la Balme et du Haut-Somont (dont les contrôles annuels), en contrepartie d'une participation de 3 000 € de la collectivité.

Avant cela, il convient au préalable de remettre en état le site du Lierre – Haut Somont, et de compléter la signalétique d'information et de sécurité sur le site de la Balme. Le coût de ces travaux s'élève à 13 005 €, travaux qui feront l'objet d'une demande de subvention à hauteur de 80 % au Département.

Il est proposé également de signer une convention d'autorisation d'usage avec les propriétaires du site de la Balme.

**Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité :**

- l'inscription du site au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires du Département (PDESI)
- la contractualisation avec la FFME afin de leur déléguer la gestion, l'entretien et la sécurisation des sites d'escalade de la Balme et du Haut-Somont (dont les contrôles annuels), en contrepartie d'une participation de 3 000 € de la collectivité
- la remise en état du site du Lierre – Haut Somont, et les travaux sur la signalétique d'information et de sécurité sur le site de la Balme, travaux qui feront l'objet d'une demande de subvention à hauteur de 80 % au Département.
- la convention d'autorisation d'usage avec les propriétaires du site de la Balme.

❖ Signature bail commercial avec le Camping des lacs et résiliation de la DSP

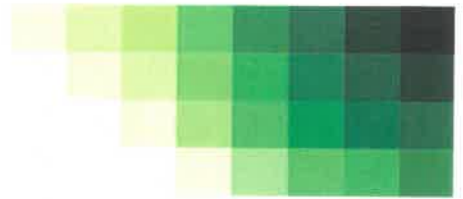
M. le Président propose de reporter cette question à l'ordre du jour du Conseil de décembre, le bail faisant encore l'objet d'amendements avec le gestionnaire actuel.

Les demandes de modification ne sont pas importantes mais elles nécessitent d'être étudiées par la collectivité avant toute signature.

❖ Programme LEADER « Entre lacs et montagnes »

M. le Président rappelle la mise en œuvre du nouveau programme LEADER et le nouveau périmètre « Entre Lacs et Montagnes », regroupant 14 EPCI et divisé en deux zones : Chartreuse Sud et Bauges Nord

M. le Président précise que le GAL est composé d'un comité de programmation, avec un représentant par intercommunalité, et de comités d'audition territoriaux chargés d'étudier en amont les dossiers.



Suite au Conseil de septembre dernier, il convient désormais d'acter l'engagement de la communauté de communes dans le programme 2023-2027, et de s'engager à participer à la stratégie locale de développement du GAL intitulée « Améliorer la qualité de vie et d'accueil pour un territoire résilient ».

M. René PADERNOZ s'interroge sur la notion « Améliorer la qualité de vie et d'accueil pour un territoire résilient ».

Il est répondu que ce terme plutôt générique répond à 3 thématiques majeures :

- Revitaliser les centres-bourgs via une approche stratégique et participative permettant de renforcer leur rôle de centralité en milieu urbain.
- Construire une offre touristique renouvelée, diversifiée et accessible en réponse aux attentes de la clientèle et s'appuyant sur la mise en réseau des acteurs.
- Favoriser l'accès à l'emploi et renforcer la création de valeur ajoutée par le maintien et le développement de nouvelles activités en s'appuyant sur les ressources et compétences locales.

M. le Président souligne que la collectivité devra ensuite se positionner sur son cofinancement, en fonction des actions qu'elle aura priorisée dans le programme.

Pour Mme Stéphanie CHALBOS, il faudra être vigilant et prudent sur ces cofinancements qui peuvent potentiellement impacter la collectivité.

**Le Conseil communautaire APPROUVE**, à l'unanimité, le principe de l'engagement de la CCY dans cette coopération LEADER pour 2023-2027 à l'échelle du GAL précité.

#### ❖ Projet de développement des activités de pleine nature à Jongieux

M. le Président fait part au Conseil du souhait de la commune de Jongieux d'affirmer et de développer le caractère oeno-cyclotouristique de la destination Jongieux-Marestel, en projetant la réalisation de parcours de randonnée et de VTT sur son territoire.

Il invite M. Daniel VINCENT, adjoint à la commune de Jongieux, à présenter le projet en l'absence de M. Didier PADEY, retenu par d'autres obligations.

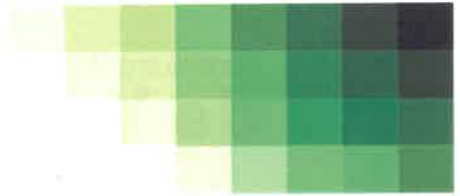
M. Daniel VINCENT précise que la commune est riche d'un patrimoine paysager et viticole et qu'elle souhaite le valoriser davantage en proposant une offre de randonnée pédestre au départ du chef-lieu. Cette offre se décline par la création de deux parcours de randonnée sur Marestel et sur St-Romain. Même si des parcours balisés existent, aucun ne démarre de la commune.

Le coût de ce projet s'élève à 26 127 €, dont 23 967 € pour la partie randonnée et 2 160 € pour la partie signalétique, sachant que des subventions sont attendues de la Région et du Département à hauteur de 80 %.

La commune souhaite que ce projet entre dans le plan global de la communauté de communes, compétente en matière de sentiers PDIPR et d'itinéraires cyclo-touristiques, soit par une gestion en direct de l'intercommunalité, soit par délégation de sa compétence à la commune.

M. Daniel VINCENT souligne que l'entretien courant sera à la charge de la commune.

M. Jean-Jacques DANTIN serait intéressé par une vue globale du réseau de sentiers géré par la communauté de communes.



Il observe par ailleurs la nouvelle approche proposée par la CCY qui consiste à déléguer aux communes le financement de nouveaux sentiers de randonnée.

M. le Président rappelle que la CCY gère et assume financièrement l'entretien du réseau labélisé de sentiers de randonnée sur le territoire, mais qu'elle ne souhaite pas financer de nouveaux itinéraires. Le projet de la commune de Jongieux va permettre de compléter les circuits existants, c'est pourquoi il ne souhaite pas s'opposer à cette demande. Il conviendra de s'assurer auprès des services compétents la meilleure démarche à adopter pour autoriser la commune à porter ce dossier.

M. René PADERNOZ se réjouit de voir une commune prendre des initiatives qui servent l'ensemble du territoire. Aussi, la question d'un co-financement communautaire aurait pu se poser.

**Le Conseil communautaire APPROUVE**, à l'unanimité, le projet porté par la commune de Jongieux et le principe d'une délégation de sa compétence à la commune.

#### ❖ Location d'un bureau au Pôle social

Mme Martine GOJON informe le Conseil que, suite au transfert du CIAS et du SSIAD à l'EHPAD de Yenne, deux bureaux sont désormais vacants au Pôle social. Il est donc proposé de louer un des bureaux pour une activité de diététique libérale, sous la forme d'un bail professionnel. Le prix de la location serait de 200 € (10 €/m<sup>2</sup>) + 30 € de charges (15 %).

Il est précisé que ce tarif a été ajusté à celui actuellement pratiqué par la commune de Yenne pour la location de ses locaux à des entreprises libérales et de services.

**Le Conseil communautaire VALIDE**, à l'unanimité, la location d'un bureau situé au Pôle social à Mme Marie WECKER pour une activité de diététique libérale.

#### ❖ BIOVAL (marché de traitement des encombrants de déchetterie) : actualisation du tarif 2022

Il est rappelé que le marché de BIOVAL concerne le traitement des encombrants de la déchetterie. Le prix unitaire est actualisé annuellement en fonction de l'évaluation de la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes).

Pour 2022, il a été constaté une erreur dans le calcul du prix unitaire : 178,10 € HT/tonne au lieu 178,50 € HT/tonne, soit +0,40 € HT/tonne. Il convient de régulariser cette erreur par avenant.

**Le Conseil communautaire VALIDE**, à l'unanimité, la régularisation dans le calcul du prix unitaire telle que mentionnée ci-dessus, et la signature d'un avenant.

#### ❖ Convention pour la mise en œuvre du Plan de Corps de Rue Simplifié Image (PCRS)

Il est rappelé que la réforme des DICT impose aux gestionnaires de réseaux d'utiliser un meilleur fond de plan pour localiser précisément les ouvrages afin d'éviter les accidents lors des terrassements. Il s'agit de réaliser une orthophotographie avec une précision variant en fonction des secteurs (urbain, montagne, bois ...).



Afin de mutualiser la mise en place de ce PCRS, le Département s'engage à assurer la maîtrise d'ouvrage et la coordination administrative via une convention de partenariat avec les collectivités gestionnaires de réseaux.

La répartition financière est calculée en fonction du linéaire de voirie et du nombre d'habitants. Le coût annuel pour la CCY sera de 2 290 € TTC.

Le Département est intervenu en 2022 sur le territoire de l'Avant-Pays savoyard ainsi que sur l'agglomération aixoise et chambérienne.

**Le Conseil communautaire VALIDE**, à l'unanimité, la convention pour la mise en œuvre du Plan de Corps de Rue Simplifié Image (PCRS).

❖ Demande de subvention – Association des conciliateurs de justice

M. le Président informe le Conseil d'une demande de subvention faite par l'association des conciliateurs de justice à hauteur de 500 €. L'association est présente dans tout le département, et pour la communauté de commune de Yenne une permanence est assurée à la MFS tous les mois.

Pour M. Frédéric VERRON, les conciliateurs de justice ont un rôle important et permettent de désengorger les tribunaux. C'est un service entièrement gratuit et rapide, qui a déjà prouvé son efficacité.

**Le Conseil communautaire APPROUVE**, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 500 € à l'association des conciliateurs de justice.

❖ Virement de crédits Budget Eau

Il convient d'ajouter 90 € au compte 2315-79 du budget Eau pour solder la maîtrise d'œuvre de l'opération AEP Jonction Jongieux-Billième.

**Le Conseil communautaire APPROUVE**, à l'unanimité, le virement de crédit tel que mentionné ci-dessus.

❖ Questions diverses

- Retour sur les animations sur le climat

M. le Président rappelle les dernières animations réalisées par le SMAPS pour le climat, dont « la fresque du climat » et « Il est temps ». Il souligne que le retour des participants a été très positif.

Il revient également sur le projet « merisier » dont l'objectif est de réaliser des diagnostics énergétiques dans les bâtiments scolaires de l'APS, avec des préconisations d'investissement. A étudier l'intérêt de faire des groupements de commandes entre collectivités.

M. le Président présente par ailleurs l'étude photovoltaïque menée sur les bâtiments de la CCY (gymnase, parking et ateliers). A voir si une suite peut être donnée à ces propositions. Il convient en effet d'être exemplaire en matière d'environnement.



- Listing Express

M. Jean-Jacques DANTIN demande où en est la procédure, suite à l'acquisition par l'EPFL du tènement pour le compte de la CCY.

Il est répondu que la procédure suit son cours. Le tènement va être divisé en plusieurs lots avec conservation d'une partie des bâtiments.

Une rencontre avec AGATE a eu lieu récemment pour le lancement d'une étude économique et commerciale, étude permettant de solliciter le futur fonds « friche » de l'Etat.

Séance levée à 21H45

Fait à Yenne, le 16 novembre 2022

Le Président,  
G. DUMOLLARD

